



Vive le don !

Nos clients et partenaires savent que nous « donnons » beaucoup dans l'exercice de notre profession.

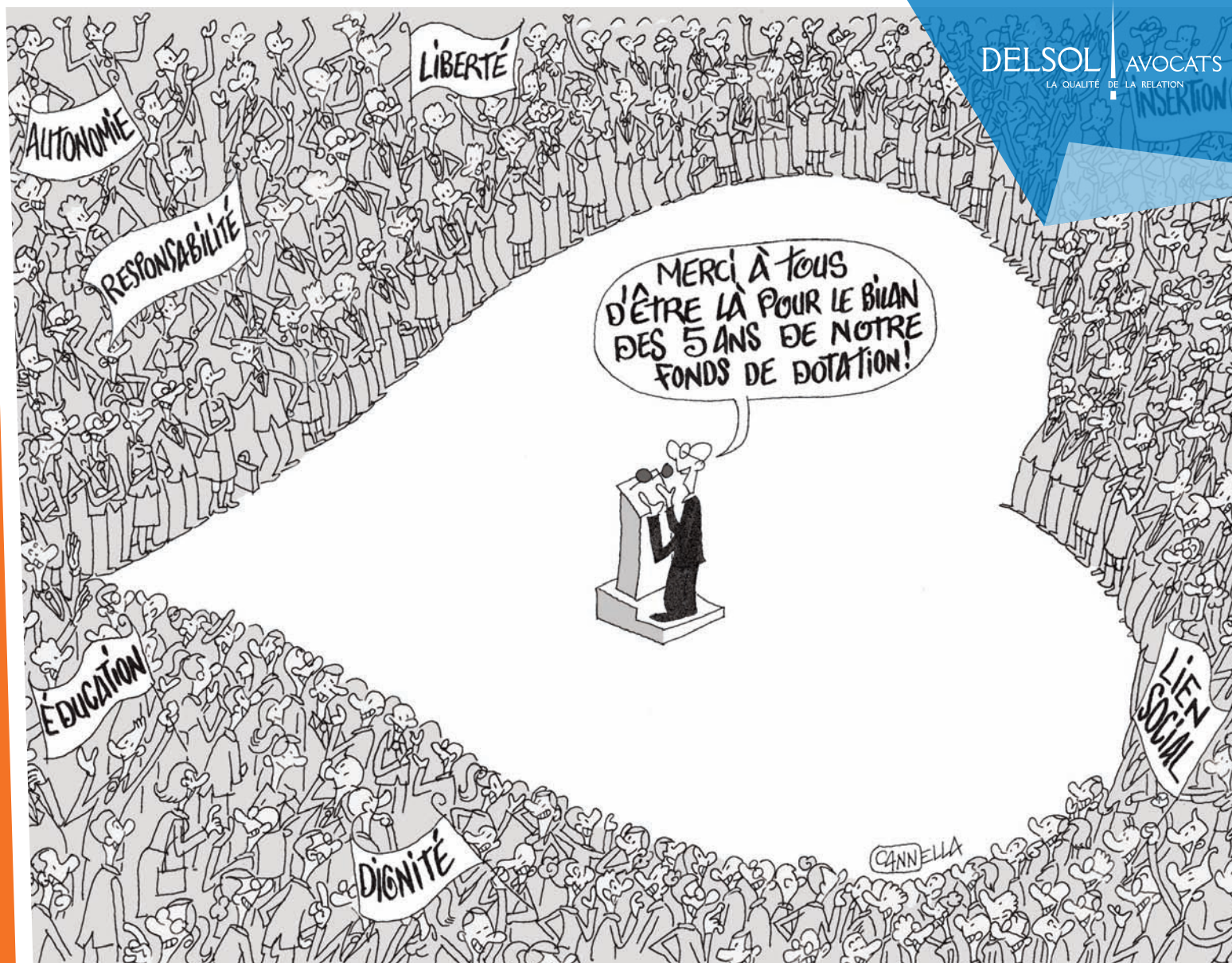
Pour de multiples raisons bien entendu, mais principalement pour les trois suivantes :

- Nous sommes toujours appelés à intervenir lors de moments importants de la vie des personnes, physiques ou morales. La constitution d'une société, souvent pour 99 années, est un moment historique pour les associés et leurs employés. L'établissement d'une fondation a vocation à durer pour l'éternité. La construction solide d'un immeuble nécessite de ne rien oublier. La structuration fiscale d'un patrimoine familial doit arriver à vaincre le temps, dans un environnement très mouvant. La défense au plan pénal doit être la meilleure du monde, etc.
- Nous agissons en représentation de nos clients. Cela est exigeant. Chacun pense à notre robe, laquelle nous identifie simplement devant les tribunaux. Il va de soi qu'il est obligatoire d'être bon à la barre, pas seulement sur le fond, mais aussi sur la forme. Il est aussi important de rappeler qu'un avocat d'affaires doit très souvent représenter son client lors de négociations, lesquelles peuvent être orageuses, comme en matière de plan social ou de procédure collective par exemple.
- Nous portons les secrets de nos clients, et ce n'est pas le plus simple. Il faut rappeler que nous sommes les seuls professionnels des affaires auxquels on peut tout dire, car nous gardons tout, et que, sauf régime politique totalitaire, nul ne peut obtenir de nous des informations confidentielles. Cette grandeur de notre métier a sa contrepartie : chaque soir nous quittons notre cabinet avec des secrets, toujours importants.

Un avocat, à la hauteur de son métier, de sa vocation, se doit donc de beaucoup donner à ses clients et partenaires.

En 2009 il nous est apparu nécessaire d'aller au-delà et de donner un peu plus, à d'autres. C'est ainsi que notre fonds de dotation est né. Il soutient et encourage, depuis maintenant plus de 5 ans, de nombreuses organisations non-lucratives à porter leur projet altruiste plus loin et plus fort. Vive le don !

Amaury NARDONE
Président du Conseil d'Administration



DE LA RELATION

Journal d'information de DELSOL Avocats - N°10 - Juin 2014

Le fonds de dotation DELSOL Avocats fête ses 5 ans !

Tout premier fonds à avoir été créé en France, le fonds de dotation DELSOL Avocats est le fruit d'une réflexion de longue date témoignant de la légitimité historique du cabinet dans le domaine du Droit des associations et des fondations. En effet, DELSOL Avocats est doté de la première équipe française consacrée au tiers secteur.

Le département « Organisations non lucratives », créé par Xavier DELSOL, également co-fondateur du cabinet, est aujourd'hui reconnu comme étant le plus important et le plus structuré du marché français avec une équipe de 16 personnes spécifiquement dédiées, dont 4 associés.

Alexis BECQUART possède une forte expertise en matière de régime juridique et fiscal des syndicats et organismes professionnels. Il a également participé à la rédaction de plusieurs ouvrages du domaine.

Laurent BUTSTRAËN exerce dans l'ensemble des domaines du conseil et du contentieux, avec une spécificité dans les secteurs de la mutualité et des organismes sanitaires et sociaux. Il a contribué à plusieurs publications dont certaines aux côtés



Alexis BECQUART



Laurent BUTSTRAËN



Xavier DELSOL



Lionel DEVIC

de Xavier DELSOL pour les Editions Juris Service.

Xavier DELSOL a développé une pratique notable dans tous les champs du droit de l'économie sociale et solidaire et est historiquement investi dans ce secteur. Fondateur entre autres, du cabinet Juris Associations Conseils et des Editions Juris Service, il a participé à l'élaboration des textes qui régissent les fonds de dotation et est l'auteur de nombreux ouvrages consacrés au mécénat et au système associatif.

Lionel DEVIC se consacre au conseil juridique et fiscal des associations, des fondations, des fonds de dotation, des syndicats professionnels et des congrégations, notamment à l'international.

Il est également créateur et directeur de publication du premier site web gratuit dédié aux fonds de dotation.

A l'origine de la création du fonds de dotation DELSOL Avocats, l'équipe du cabinet consacrée au secteur non lucratif est activement investie dans sa gestion au quotidien et dans le suivi des lauréats. Ses membres participent chaque année à la sélection des projets présentés au Forum National des Associations et Fondations. La vocation du fonds s'inscrit dans la logique à la fois professionnelle et humaine développée par DELSOL Avocats et dans la volonté de l'ensemble des associés et des collaborateurs de s'engager au-delà du cadre du cabinet.

Pourquoi un fonds de dotation ?



Jean-Philippe DELSOL
Associé

Jean-Philippe DELSOL, associé et fondateur du cabinet, explique la démarche entreprise il y a cinq ans : « La vocation des entreprises est de produire des biens et des services de la meilleure qualité et au meilleur prix possible. Ce n'est pas de faire la charité. Et il en est de même pour un cabinet d'avocats comme le nôtre, qui est géré comme une entreprise au service de ses clients. Alors pourquoi un fonds de dotation ? La création en 2009 du fonds de dotation DELSOL Avocats avait pour objectif de marquer notre ouverture nécessaire sur le monde au-delà de notre proche environnement. C'est une petite piqure pour rappeler en interne comme en externe que nous ne sommes pas que des machines à produire du droit, fût-ce le mieux possible, mais des hommes au service des hommes, dans toute leur dimension. Notre fonds de dotation a lui-même pour objet d'aider, en France ou ailleurs, ceux qui auraient perdu le sens de la vie à le retrouver dans le travail. Car nous croyons fondamentalement que le travail n'est pas qu'une obligation pénible, mais qu'il peut aussi être un moyen de développement personnel et d'épanouissement pour autant qu'il soit accompli dans le respect des uns des autres et de la capacité de chacun. Un fonds de dotation, c'est à la fois ce signe d'humanité et un vecteur de cohésion. A cet égard, c'est un instrument aussi utile au sein de l'entreprise qu'il l'est naturellement par sa vocation et la réalisation de son objet au service des autres. Nous conseillons à beaucoup de nos clients de créer un fonds de dotation parce que nous l'avons fait nous-mêmes et que nous savons les fruits qu'il nous procure ».

111 000 € de dons pour 15 lauréats récompensés en 5 ans

Association Droit Développement et Partenariat Francophone Solidarité (2009) : soutien à l'orphelinat Kien Khleang de Phnom-Penh (Cambodge), via un enseignement professionnalisant pour jeunes adultes et apprentissage de la langue française pour des lycéens.

APFEE (2009) : voir ci-contre.

Clair Logis (2009) : aide à la réinsertion et au reclassement professionnel à l'attention de femmes en difficulté et de leurs enfants.

CIELO (2010) : lutte contre la pauvreté dans les pays en développement et aide aux victimes de conflits armés.

Elevages Sans Frontières (2010) : voir ci-contre.

Fondation Devenir (2010) : hébergement de probationnaires et accompagnement dans leur retour sur le marché de l'emploi par l'acquisition de savoir-faire et de savoir-être.

Approche (2011) : accompagnement des personnes en difficulté via la participation à un chantier de transformation de déchets et de valorisation des matériels collectés.

Ares Coop (2011) : soutien de SDF parisiens âgés et malades par le biais d'un suivi social et salarial jusqu'à la retraite.

Planète Enfants (2011) : voir ci-contre.

1001 Fontaines (2012) : facilitation de l'accès à l'eau potable pour les populations rurales isolées grâce à des stations de filtration gérées par de petits entrepreneurs locaux.

Association Laurette Fugain (2012) : financement de la recherche médicale contre les leucémies, mobilisation autour des dons de vie et aide aux patients et à leurs proches.

Association Lazare (2012) : voir ci-contre.

Les Poneys et l'Autisme (2013) : voir ci-contre.

Libres Terres des Femmes (2013) : accompagnement de femmes étrangères victimes de violences conjugales ; production de films d'animation de formation et de sensibilisation en vue de transmettre les valeurs d'égalité entre les femmes et les hommes.

SOS Détresse (2013) : soutien moral, matériel ou financier aux femmes en détresse, sans distinction de race ni de religion, en particulier les femmes enceintes.

2010 Elevages Sans Frontières

André DECOSTER, vous êtes le fondateur et le président de l'Association Elevages Sans Frontières, qui lutte contre la faim, la pauvreté et l'exode rural dans les pays en développement, en aidant des familles rurales à vivre de façon autonome d'une production d'élevage. Vous êtes lauréat 2010 et en 2011, l'ancien président de l'association a été membre du jury.

Pouvez-vous faire le point sur l'activité d'Elevages Sans Frontières ?

Créée fin 2001, Elevages Sans Frontières met en place des projets d'aide aux familles rurales dans 9 pays : Maroc, Togo, Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Haïti, Kosovo, Arménie et Albanie. Nous amorçons des activités génératrices de revenus en fournissant gratuitement à des familles et à un collectif rural, des animaux d'élevage avec l'équipement nécessaire, la formation et le suivi. Le principe fondateur est le « Qui reçoit... donne » : il s'agit d'un microcrédit animal selon lequel chaque famille bénéficiaire redonne à d'autres familles des animaux nés de son élevage, à équivalence de ce qu'elle a reçu. Les projets sont encadrés sur place par des associations partenaires.

Comment avez-vous utilisé la contribution accordée par notre fonds de dotation ?

Les fonds que vous nous avez remis en 2010 nous ont permis d'installer notre démarche dans le village de Talate, dans le haut Atlas (Maroc). 20 femmes de 20 familles différentes ont reçu

chèvres, boucs et semences de luzerne. Le village s'est occupé de la construction de l'étable et l'association a fourni les mangeoires et les portes des box. Dès l'été 2011, du lait a pu être vendu à la coopérative proche qui fabrique des fromages. En 2012, 15 familles complémentaires ont pu démarrer un élevage et en 2014, ce sont 61 familles qui ont des chèvres. Non seulement la production de lait contribue à améliorer leur alimentation mais les revenus complémentaires permettent de scolariser les enfants.

Quel regard portez-vous sur la formule du concours et le grand oral public au Forum National des Associations et Fondations ?

C'est formidable, mais extrêmement stressant. C'était la première fois que nous étions confrontés à un tel processus de sélection. La formule de la présentation orale nous a obligés à nous concentrer sur les points essentiels de notre démarche, ce qui en fait la spécificité et la force. Ensuite, quelle fierté ! Depuis, nous avons participé à d'autres concours et cette expérience nous a beaucoup servi. La communication assurée par le cabinet autour des lauréats est également très importante, elle nous procure visibilité et légitimité auprès des donateurs individuels et des fondations susceptibles de nous aider.

Observez-vous une évolution dans le mécénat d'entreprise ?

Le mécénat d'entreprise contribue à notre budget à hauteur de seulement 12%, et ce, de façon assez récente. Nous avons donc désormais une personne en interne qui s'en occupe, dans l'objectif de diversifier notre financement. J'ai le sentiment que les fondations et fonds de dotation qui se créent actuellement le sont essentiellement à l'initiative d'entreprises ; je ressens de leur part une volonté de réflexion sur le sujet. Je trouve que la démarche des entreprises mécènes est très cadrée, très sérieuse. Les dossiers sont assez lourds à remplir avec des exigences précises sur les documents à fournir. C'est contraignant, mais cela pousse le milieu associatif à plus de professionnalisme, et c'est très bien ainsi.

Focus sur 5 lauréats

2009 APFEE

Robert BOURVIS, vous êtes président de l'APFEE, Association Pour Favoriser une Ecole Efficace, qui lutte contre l'échec scolaire, et lauréat 2009, l'année de la création du fonds.

Pouvez-vous nous présenter le projet d'APFEE ?

APFEE a mis au point un dispositif d'accompagnement pour les enfants de CP en risque d'échec scolaire, le « Coup de Pouce Clé ». Les bénéficiaires sont des enfants fragiles en lecture, souvent parce qu'ils ne reçoivent pas le soutien familial nécessaire à leur apprentissage. Le « Coup de Pouce Clé » accompagne donc, et les enfants, et les parents.

Nous avons développé des activités ludo-pédagogiques conçues pour améliorer le rapport des enfants à l'écrit, leur donner le plaisir de la lecture, mais aussi les aider à avoir confiance en eux.

Un contrat est signé de façon solennelle par les parents, l'école et les élus locaux.

APFEE aide techniquement les municipalités à faire fonctionner ce dispositif : sensibilisation des parties prenantes, formation des animateurs, suivi du fonctionnement, respect du cahier des charges, etc.



Aujourd'hui, nous sommes présents dans 250 villes de France, soit 1 350 écoles, 2 000 enseignants de CP, 10 000 enfants et 3 500 animateurs. A l'issue d'un an de « Coup de Pouce Clé », 80% des enfants sont devenus bons ou moyens en lecture, leurs maîtres considèrent que les 3/4 ont progressé en confiance en soi et en envie d'apprendre et 85% des parents s'estiment désormais aptes à accompagner leurs enfants dans l'apprentissage. Notre action est actuellement financée à 25% par l'Etat et à 75% par le mécénat, surtout le mécénat d'entreprise.

A ce sujet, observez-vous une évolution du mécénat d'entreprise ?

L'évolution est considérable depuis 5 ans. Le mécénat d'entreprise s'est beaucoup structuré, quantitativement et qualitativement. La création des fonds de dotation a eu un effet vertueux, il a permis à de nombreuses entreprises d'amplifier leur engagement. Les règles de fonctionnement et de gouvernance qui ont été mises en place ont rendu le mécénat privé beaucoup plus lisible et droit.

Les attentes des mécènes évoluent-elles aussi ?

Les mécènes privés veulent clairement être impliqués dans le choix des actions qu'ils soutiennent. En 2009, lorsque nous avons été primés par le fonds de dotation DELSOL Avocats, nous envisagions notre action comme un tout. Nous avons évolué et désormais nos mécènes peuvent par exemple choisir à quel territoire géographique leur don va être affecté. Nous avons également lancé des travaux de recherche pour étendre au CE1 et aux mathématiques le processus. Le fonds de dotation de votre cabinet a, je crois, été l'un des tout premiers créés ; il témoigne d'une démarche de fond de la société civile qui nous fait tous avancer dans le bon sens.

Le mode de sélection des lauréats

- Chaque année, un appel à projets national est lancé à l'issue duquel 5 dossiers sont retenus par le conseil d'administration du fonds de dotation.
- Les candidats présélectionnés présentent publiquement leur projet au cours du Forum National des Associations et Fondations qui se tient tous les ans à Paris fin octobre.
- Le jury est composé de membres du fonds de dotation, de membres du Forum National des Associations et Fondations et de personnalités du monde associatif.
- 3 prix sont décernés.



ts emblématiques de la vocation du fonds de dotation

2011 Planète Enfants

Stéphanie SELLE, vous êtes la directrice de l'Association Planète Enfants. Vous intervenez notamment au Népal, pays le plus pauvre d'Asie, pour aider les mères à développer une activité génératrice de revenus, pour lutter contre l'exode à l'étranger et contribuer à préserver leurs enfants de l'abandon et de l'exploitation.

Vous êtes lauréate 2011 et membre du jury 2012.

Pouvez-vous faire le point sur l'activité de Planète Enfants au Népal ?

Nous menons plusieurs programmes : éducation des mères, lutte pour les droits des enfants et des femmes, accès à la justice pour les victimes de violences et amélioration du niveau de vie des populations, notamment des femmes, indispensable pour éviter que les enfants ne soient cédés à des trafiquants et pour qu'ils puissent être scolarisés. Le projet proposé au fonds de dotation concernait la mise en place d'activités génératrices de revenus pour 100 femmes, afin qu'elles gagnent leur vie sans quitter leur contrée et qu'elles gardent leurs enfants avec elles.

Comment s'est déroulé ce projet ?

La totalité des fonds a été utilisée pendant l'année 2012 et les femmes sélectionnées ont été accompagnées jusqu'à la création d'une activité économique viable, petit commerce de proximité, couture, soins de beauté ou activité agricole. Ces femmes sont issues de différents programmes. Une trentaine vient du programme contre les violences aux migrants. De nombreuses femmes sont en effet poussées par leur famille à émigrer pour ne plus être une charge et les enfants délaissés deviennent la proie de trafics divers. Une autre trentaine a bénéficié du programme d'aide aux femmes revenues de l'étranger ; femmes qui, après avoir émigré pour travailler, rentrent avec des dettes auprès des trafiquants qui gèrent leur séjour et sont rejetées par leur famille, qui les soupçonne en outre de s'être livrées à la prostitution. Une petite dizaine fait partie du programme d'aide aux femmes dans les bidonvilles. Et une trentaine relève de celui mis en place dans les villages pour sensibiliser les populations à la traite des enfants, alphabétiser les femmes et les aider à gagner leur vie par une activité rurale.



Quel regard portez-vous sur la démarche du cabinet, la formule du concours et le grand oral public au Forum National des Associations et Fondations ?

C'est important d'avoir l'occasion d'expliquer et de défendre ses projets. Avec le Forum, on n'envoie pas une bouteille à la mer, on s'adresse à des gens attentifs, l'auditoire est extraordinaire ! On sent que le jury est objectif, transparent et respectueux, mais comme le processus de sélection est quand même très rapide, il y a forcément un côté coup de cœur. Pour convaincre en 10 minutes, j'avais dû travailler mon discours afin d'aller à l'essentiel tout en l'adaptant aux critères du fonds de dotation. Fort de cette expérience, j'ai d'ailleurs réutilisé la présentation que j'avais préparée pour ma recherche de mécènes. Une des vocations du fonds, la dignité par le travail, nous a beaucoup fait réfléchir. C'est pour être en phase avec cette exigence que nous avons conçu les projets d'activités génératrices de revenus. Depuis, nous essayons de mieux répondre aux attentes spécifiques des donateurs privés en mettant en exergue les valeurs qui nous rapprochent.

2012 Lazare

Etienne VILLEMAIN, vous êtes responsable de l'Association Lazare, qui propose de partager des appartements entre des personnes sans domicile fixe ou isolées et des personnes actives. Vous êtes lauréat 2012 et membre du jury 2013.

Pouvez-vous faire le point sur l'activité de Lazare ?

A Paris, en alternative aux grands foyers d'hébergement, nous proposons des appartements « ordinaires », non mixtes, où peuvent cohabiter de 6 à 10 personnes, la moitié étant issue de la rue et l'autre moitié des volontaires célibataires actifs ou retraités. En dehors des chambres, toutes les pièces sont communes et chacun assume un service : courses, ménage ou repas. Tous les frais sont pris en charge par les résidents ce qui permet à chaque maison de s'autofinancer. Cette formule est une réponse à la fois à la précarité et à la solitude. Les colocataires actifs s'engagent quant à eux à être présents et disponibles, avec un repas commun au moins un soir par semaine. Nous nous développons également en région. Après avoir commencé à Paris il y a 7 ans par une colocation de 6 personnes, aujourd'hui, ce sont 200 personnes qui vivent ainsi à Paris, Lyon, Marseille, Nantes, et nous avons des projets à Angers, Toulouse, Lille, Vannes et en banlieue parisienne. Nos lieux de vie sont loués sur le long terme à leur propriétaire ; il s'agit souvent de bâtiments en mauvais état que nous réhabilitons contre un engagement de durée et des loyers modérés.

Comment avez-vous utilisé la contribution accordée par notre fonds de dotation ?

La totalité des fonds que vous nous avez remis a été utilisée pour les travaux de réfection d'un appartement qui accueille 8 hommes, dont 4 SDF et nous a permis de revoir la distribution des espaces pour obtenir 8 chambres individuelles et des sanitaires adaptés.

Quel regard portez-vous sur la formule du concours et le grand oral public au Forum National des Associations et Fondations ?

La formule oblige à structurer un discours clair et concis pour espérer convaincre l'auditoire en un temps limité ; c'est pour moi un exercice inhabituel dans la mesure où je suis accoutumé à rencontrer les mécènes lors de rendez-vous en face à face. Un des avantages du Forum est de donner l'opportunité de nous faire connaître à d'autres structures susceptibles de nous mettre en

contact avec des personnes en précarité. Par ailleurs, en tant que dirigeant d'association, j'ai fait le plein de bonnes pratiques et d'informations sur la manière de gérer notre structure.



© Crédit Photo Elodie Pierrot.

Observez-vous une évolution dans le mécénat d'entreprise ?

Actuellement, les entreprises allouent des sommes plus petites qu'auparavant. Leurs attentes sont également plus précises vis-à-vis de la vocation des associations qu'elles soutiennent. Elles sont aussi en demande de retours plus systématiques, souhaitent effectuer des visites. J'observe par ailleurs un intérêt accru pour des actions proches d'elles géographiquement. Pour en revenir à votre fonds, en tant que membre du jury 2013, j'ai vraiment apprécié la qualité humaine des personnes. On sent qu'il s'agit d'une démarche sincère.

2013 Les Poneys et l'Autisme

Antony RIVIERE, vous êtes président de l'Association Les Poneys et l'Autisme, qui aide les enfants autistes à réduire leurs troubles grâce à l'équithérapie, et lauréat 2013.

Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste l'action de l'association ?

L'autisme est un trouble envahissant du développement, manifeste avant l'âge de trois ans, avec une perturbation des interactions sociales et qui engendre un énorme stress pour les familles touchées. Il concerne environ 650 000 foyers en France. Notre association offre à des enfants autistes l'opportunité de développer une relation privilégiée avec un poney lors de séances d'apprentissage qu'ils partagent avec des enfants non atteints. Ce point est très important. Pour qu'ils évoluent favorablement, il faut qu'ils soient en contact avec des enfants « lambda » dont ils vont reproduire l'attitude s'ils se sentent bien. Les cours sont donnés par une instructrice spécialement formée. L'association a été créée fin 2010.



Quels sont vos projets à court terme ?

Aujourd'hui, nous intervenons dans 2 clubs équestres situés dans le Perche. Nous atteignons par semaine 380 passages d'enfants,

autistes ou non. Certains parents viennent de Paris chaque samedi pour amener leur enfant. Nous souhaitons donc sensibiliser d'autres clubs équestres à la démarche thérapeutique que nous avons mise au point. Parallèlement, nous développons un jardin d'éveil, avec des arbres fruitiers, un carré de légumes, des poules, pour apprendre aux enfants autistes à observer, à toucher, à goûter. Là encore, l'attitude naturelle enthousiaste des enfants non atteints est déterminante pour servir de référence. Les enfants autistes sont très fiers d'aller dans le jardin et de ramener à la maison une pomme, un œuf, ou des radis. Ils s'épanouissent, certains viennent nous remercier, expriment des sentiments, c'est tellement gratifiant de les voir évoluer ainsi.

A quoi va vous servir la somme allouée par notre fonds de dotation ?

L'argent que vous nous avez remis a déjà servi à financer le Noël 2013 de l'association, qui a été l'occasion de nous faire connaître et d'offrir un essai à de nouvelles familles pendant toute une journée. Une part de cet argent a également été affectée à l'achat d'arbres fruitiers, de poulaillers et de diverses fournitures pour le jardin d'éveil. Une autre partie a servi à financer pendant un an tous les cours de deux enfants autistes de familles n'ayant pas les moyens. Et enfin, en mai, nous allons pouvoir financer une semaine d'immersion complète des enfants autistes avec une pédopsychiatre spécialisée.

Qu'avez-vous pensé de la démarche de sélection au Forum National des Associations ?

Ce fut une expérience formidable. Nous avons pu nous exprimer devant un public national, nous avons rencontré sur place des gens prêts à nous aider. Le fonds de dotation nous a donc aussi permis de faire connaître notre action et de lui donner de la visibilité, ce qui est inestimable. Vraiment, bravo !

Renforcement du département « Droit immobilier » : l'arrivée de Benoît BOUSSIER et son équipe double la capacité d'intervention du cabinet.



Pour accompagner la montée en puissance du cabinet sur le secteur de l'immobilier et de la construction et sa volonté d'élargir son offre à la dimension immobilière et patrimoniale, DELSOL Avocats intègre Benoît BOUSSIER en qualité d'associé.

Accompagné de Richard BAZIN de CAIX et Pauline TORRAS, avocats collaborateurs confirmés et d'Aurore LAFAYE, collaborateur junior, Benoît BOUSSIER rejoint Nathalie PEYRON, associée du cabinet, pour co-diriger à ses côtés un département désormais composé de 8 avocats et 3 assistantes juridiques.

Âgé de 41 ans, Benoît BOUSSIER est titulaire d'un Master (LLM) de l'Université Carlos 3 (Madrid) et d'un certificat de spécialisation en droit immobilier.

Après avoir débuté sa carrière en 1999 au sein du cabinet RAMBAUD MARTEL à Paris, Benoît rejoint VATIER & Associés, avant d'intégrer en 2004 le département « Droit immobilier » de DELSOL Avocats où

il exerce pendant trois ans. A la suite de ces expériences, Benoît intègre LEFÈVRE PELLETIER & Associés, puis courant 2009, crée le cabinet BOUSSIER & Associés, entièrement dédié au cycle de vie de l'immeuble, qu'il développe jusqu'en 2014.

Benoît enseigne le droit des assurances de la construction, en master, à l'Université de Rouen, ainsi que le droit des marchés publics à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles.

Il est également mandataire immobilier et membre de plusieurs associations professionnelles.

Pourquoi rejoindre le cabinet ? Benoît nous fait part de son choix : « *L'immobilier est au cœur des préoccupations de nos clients. Chaque projet, quel qu'il soit, possède des implications qui y sont liées. La complémentarité de mon approche avec celle de Nathalie PEYRON nous permet d'offrir une prestation complète et de renforcer le spectre de nos interventions en collaboration avec les autres départements du cabinet.* »

La presse en parle...

Lionel DEVIC, associé du département « Organisations non lucratives » s'exprime dans **Tout Immobilier** du 28 avril sur le thème « Comment rendre vraiment utile votre contribution fiscale ? » et explique comment le détenteur d'un bien en France et à ce titre soumis à l'ISF peut, dans une large mesure, choisir à qui reverser son argent : le percepteur ou une œuvre...

Thomas ROCHE, associé du département « Sciences du Vivant », publie dans le magazine bimestriel **Fusions & Acquisitions** de mars-avril un article sur le renforcement de la sécurité sanitaire des produits de santé.



Xavier DELSOL, associé du département « Organisations non lucratives » rédige pour la revue **Le Monde des fondations et du mécénat** du premier trimestre un article sur la compatibilité entre le développement économique et l'utilité publique des fondations. Il s'exprime, dans le numéro suivant, sur la donation temporaire d'usufruit à une fondation ou à un fonds de dotation. Il est également interviewé par le **Figaro Magazine** sur les entreprises détenues par des fondations et comment conjuguer équité fiscale et transmission d'entreprises.



Mathieu LE TACON, associé du département « Droit Fiscal », interviewé par Yves CALVI pour l'émission « C dans l'air » diffusée le 30 avril sur France 5 et consacrée à l'actualité fiscale, s'est exprimé sur les raisons fiscales qui peuvent expliquer qu'à l'occasion des fusions-délocalisations ce n'est jamais la France qui est choisie. Il contribue également au mois de juin à la revue éditée par la DFCG, « **Finance & Gestion** » par un article plaidant contre le casse-tête des dispositifs qui déterminent les règles de déductibilité des charges financières.

Philippe PACOTTE, associé du département « Droit social » publie dans **Jurisprudence Social Lamy** du 6 mai, deux articles intitulés « Mandat de représentation du personnel et arrêt de travail : le représentant du personnel n'a plus à choisir entre l'exercice du mandat et l'indemnisation » et « Représentativité syndicale en cas de modification de la situation juridique de l'employeur : la prévalence de la stabilité sur la légitimité ».



Alexis CHABERT, of counsel du département « Contentieux », cosigne un article portant sur le rôle essentiel de conseil que tiennent les professions réglementées d'avocat, de notaire et d'expert-comptable auprès des entreprises et intitulé « Synergie entre professions connexes : un gage d'excellence » pour la rubrique juridique du **Tout Lyon Affiches** du 10 mai 2014.

Mathieu LE TACON, associé du département « Droit Fiscal » et Diane LASKE, interviewés par Richard PLACE dans l'émission « 5 jours à la Une » sur France Info le 13 mai, expliquent la complexité de leur mission de fiscaliste et les enjeux de la gestion d'une matière à la fois technique et fluctuante.



Événements

Philippe PACOTTE, associé du département « Droit social » et Laurent BUTSTRAËN, associé du département « Organisations non lucratives », animent un atelier sur « La notion de groupe dans les associations » à l'occasion du Forum Régional des Associations à Rennes le 24 juin.

Lionel DEVIC, associé du département « Organisations non lucratives », intervient sur les dernières évolutions du droit des fondations lors d'une réunion d'information organisée par le Centre Français des Fonds et Fondations le 18 juin.

Amaury NARDONE, associé du département « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions » et responsable de la cellule droit boursier est intervenu lors du Forum BIOVISION qui s'est déroulé le 5 et 6 juin à Lyon sur le thème : « IPOs in Life Sciences : Why ? When ? How ? and Then... ».



Philippe PACOTTE, associé du département « Droit social – protection sociale » et Anne Charlotte RENUCCI organisent et animent une formation à Paris sur la récente Loi de sécurisation de l'emploi le 14 mai.



Camille ROUSSET, associée du département, anime une formation à Lyon le 8 avril sur l'information et la consultation du comité d'entreprise.

De La Relation N°10
Juin 2014

Directeur de publication
Amaury NARDONE

DELSOL AVOCATS
LA QUALITÉ DE LA RELATION

Pour plus d'informations :

www.delsolavocats.com